

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

Cahier des charges vf

### Appel à Projets

« Valorisation du tissu entrepreneurial et de la coopération économique »

1

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Coopération Amazonie 2014-2020, adopté le 30 novembre 2015, la Collectivité Territoriale de Guyane lance cet Appel à Projets (AaP) pour qu'émergent des actions d'amélioration et de valorisation des initiatives de coopération économique dans la zone géographique.

Contact :

**Pôle des Affaires Européennes**

Les Verrières de la Madeleine

2260, route de la madeleine

97300 CAYENNE

Ouvert les lundis et jeudis de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 15h45

Les mardis, mercredis et vendredis de 08h30 à 13h30

**La date limite de remise des candidatures est fixée au 5 septembre 2018 à 12h00 (heure de Guyane).**

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

Cahier des charges vf

### Table des matières

I.	Contexte.....	3
II.	Objectifs et nature de l'Appel à Projets .....	3
III.	Conditions d'éligibilité.....	5
A.	Territoires éligibles .....	5
B.	Bénéficiaires éligibles.....	5
C.	Exemples d'actions éligibles dans le cadre des volets.....	6
IV.	Modalités de financement.....	6
V.	Procédure .....	7
A.	Comment participer à l'appel à projets.....	7
B.	Formulaire de candidature.....	7
C.	Contact.....	8
D.	Critères de sélection.....	8
VI.	Calendrier prévisionnel.....	11
VII.	Liste des annexes.....	12

2

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

#### I. Contexte

La croissance des échanges économiques au sein de la zone de coopération du Programme Amazonie (Nord-Brésil, Guyane, Suriname et Guyana) souffre d'un manque de leviers de développement, ainsi que de l'absence de véritables débouchés internationaux pour les entreprises locales<sup>1</sup>.

##### *Situation actuelle*

Bien que croissants, les échanges commerciaux<sup>2</sup> et touristiques<sup>3</sup> sur le Plateau des Guyanes sont encore limités, et se tournent davantage vers l'Amérique du Nord et l'Union européenne. Ceci s'explique aussi bien par la fragilité du tissu entrepreneurial de la région que par les limites matérielles et administratives à la coopération économique.

La zone de coopération du Programme Amazonie étant en plein essor démographique, et jouissant de perspectives de croissance intéressantes, il est essentiel de renforcer la compétitivité et la complémentarité des entreprises et opérateurs touristiques de la région.

##### *Perspectives*

La Guyane, le Suriname, l'Amapá, le Pará et l'Amazonas bénéficieraient significativement du renforcement du tourisme et de l'innovation, fondé sur les secteurs durables et à forte valeur ajoutée. Il s'agit donc de consolider la vitalité économique, à travers à une meilleure connaissance des marchés pour la promotion des filières économiques adaptées aux ressources du Plateau des Guyanes.

#### II. Objectifs et nature de l'Appel à Projets

L'ensemble des projets candidats doivent, tant sur la valorisation des initiatives de coopération économique que sur l'amélioration de la compétitivité, proposer des démarches intégrées et inclusives. Ces dernières devant être structurées en volets complémentaires :

<sup>1</sup> Cf. Programme opérationnel Amazonie 2014-2020

<sup>2</sup> Cf. Rapports annuels de mise en œuvre du PCIA

<sup>3</sup> Cf. « Chiffres clés du tourisme 2016 » du Comité du Tourisme Guyanais : [http://www.guyane-amazonie.fr/sites/ctguyane/files/chiffres\\_cles\\_du\\_tourisme\\_2016.pdf](http://www.guyane-amazonie.fr/sites/ctguyane/files/chiffres_cles_du_tourisme_2016.pdf)

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

- Un volet Amélioration de connaissances, qui viserait notamment au recensement et à la diffusion des informations sur les marchés régionaux et les pratiques innovantes et compétitives<sup>4</sup> ;
- Un volet Opérationnel, qui viserait à obtenir des résultats tangibles sur la valorisation, la promotion et l'application de procédés innovants pour les entreprises régionales ;
- Un volet de Formation et/ou Sensibilisation et de Communication, qui viserait à impliquer les différents niveaux de partenaires et de population dans le programme.
- Un volet de mise en œuvre des principes d'économies circulaire et/ou sociale et solidaire, afin de faciliter l'insertion professionnelle et de pérenniser les processus de production.

Ainsi, pour un projet dont l'objectif principal est de favoriser le travail en synergie des différents acteurs et opérateurs d'un secteur compétitif, les volets suivants peuvent être déployés :

- Volet A – Un recensement de l'offre et de la demande sur la zone de coopération, avec la mise en place de stratégies communes, l'homogénéisation ou la valorisation des données, une amélioration des échanges entre partenaires, etc.
- Volet B – Une expérimentation grandeur nature visant à la promotion de produits combinés, etc.
- Volet C – L'organisation d'ateliers de formation aux métiers concernés ou opération de sensibilisation auprès d'un public ciblé.

Aucun projet ne doit donc s'attacher qu'à réaliser une étude sur un thème particulier. Mais, un strict équilibre entre les trois volets n'est pas demandé.

Enfin, la mise en place d'une gouvernance innovante et inclusive autour des projets intégrés est privilégiée. L'implication, sur des bases participatives, de communautés d'habitants et/ou d'associations représentatives et/ou la valorisation d'espaces coutumiers seront priorisées lors de la notation.

Les projets proposés peuvent parfois être des prolongements de programmes déjà financés en Guyane sur du FEDER. Dans ce cas de figure, le porteur devra parfaitement délimiter les actions qu'il envisage au niveau du PCIA, expliciter la complémentarité des actions FEDER/PCIA tout en démontrant l'absence de financements croisés.

<sup>4</sup> Les connaissances générées dans le cadre du projet candidat devront être accessibles et diffusées largement.

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

A titre indicatif, l'enveloppe FEDER dédiée à cette action est de 700 000 €, répartie comme suit :

	FEDER
Transfrontalier	300 000 €
Transnational	400 000 €

A noter que dans le cadre du partenariat financier PCIA, le Fonds de Coopération Régionale, géré par la Préfecture de Guyane, pourrait cofinancer des projets.

### III. Conditions d'éligibilité

#### A. Territoires éligibles

Transfrontalier	Transnational
Zones transfrontalières : bassins du Maroni et de l'Oyapock Amapa, Guyane Suriname	Guyana, Suriname, Guyane, Amapa, Para, Amazonas.

#### B. Bénéficiaires éligibles

Sont concernés et éligibles les bénéficiaires ayant une adresse en Guyane française, et appartenant aux catégories suivantes<sup>5</sup> :

- Collectivités territoriales et institutions publiques,
- Associations (à vocation économique, touristique, etc.)
- Chambres consulaires,
- Universités et instituts de recherche
- Entreprises et associations d'entreprises,
- Organismes de formation

<sup>5</sup> Dans le cas d'entreprises privées, ou d'organismes exerçant une activité dans un domaine soumis à concurrence, la subvention devra être associée à un régime d'aide, et respecter le plafond et le taux maximum d'intervention préconisé.

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

#### C. Exemples d'actions éligibles dans le cadre des volets

L'ensemble des opérations liées au projet doivent être réalisées dans le cadre d'un partenariat de coopération formalisé<sup>6</sup>.

- Participation d'entreprises, d'EPCI ou d'interprofessions à des foires internationales,
- Formations conjointes sur la réglementation des différents marchés, en langues étrangères ou en droit des affaires,
- Etudes de marchés ou diagnostics de faisabilité,
- Promotion et amélioration de l'offre touristique transfrontalière ou transnationale,
- Développement et harmonisation d'outils communs de valorisation et de diffusion,
- Etc.

#### IV. Modalités de financement

Le taux d'intervention FEDER est de 50%<sup>7</sup> de l'assiette éligible du projet.

Si le projet génère des recettes, l'un des régimes d'aides suivants sera nécessairement appliqué :

6

Type d'actions	Régime d'aide applicable	Intensité maximale d'aides publiques (toutes aides confondues)
Investissement, Conseil et expertise externe, Participation à des foires internationales, innovation	Régime cadre exempté de notification <b>SA 40453</b> – Aide en faveur des PME	Investissement : 20% pour les TPE et 10% pour les PME Conseil et expertise : 50% Foires : 50% Innovation : 50% (voire 100% s'il s'agit de conseil à l'innovation)
Coopération organisationnelle, Conseil et appui externe à la coopération, Frais de déplacement, d'équipement et d'investissement	Régime cadre exempté de notification <b>SA 40646</b> – Coûts de prospection des PME dans le cadre d'un projet de CTE	50% (< €2 000 000 par entreprise et par projet)

<sup>6</sup> Cf. annexe 4 pour le modèle de convention partenariale

<sup>7</sup> Taux indicatif



## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

Actions de formations (sauf mise aux normes obligatoire)	Régime cadre exempté de notification SA 40207 – Aide à la formation	TPE : 70% PME : 60% (travailleur non handicapé ou non défavorisé), 70% (travailleur défavorisé et/ou handicapé) Formation en transport maritime : 100%
Coûts d'investissement dans les actifs corporels et incorporels	Régime cadre exempté de notification SA 40206 – Aide aux infrastructures locales	Coût total < €20 000 000 ESB <sup>8</sup> < €10 000 000 par entreprise et par projet

A noter que certains régimes d'aides rendent les dépenses liées au montage du projet inéligibles.

### V. Procédure

Tout soumissionnaire présentant un dossier incomplet ou après la date et heure de limite de réception des réponses ne pourra être retenu comme éligible au présent Appel à Projets.

#### A. Comment participer à l'appel à projets

Le candidat est informé qu'il n'aura droit à aucune indemnité pour les frais qu'il aura pu engager pour participer au présent appel à projets et à l'élaboration de son dossier. Celui-ci doit respecter les dispositions du présent fichier.

L'absence ou l'incomplétude de toute pièce mentionnée dans la composition du dossier (cf. liste au point VII) sera un motif de rejet de la candidature.

L'appel à projets est ouvert à compter du **2 mai 2018**, et les dossiers doivent être transmis au plus tard le **5 septembre 2018**.

#### B. Formulaire de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la CTG : [www.ctguyane.fr](http://www.ctguyane.fr), ou sur le site [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr), jusqu'à la date limite de remise.

<sup>8</sup> Équivalent Subvention Brute (ESB)

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

Tout candidat qui retire un dossier de consultation est invité à s'enregistrer par mail, à l'adresse suivante : [amifesi@ctguyane.fr](mailto:amifesi@ctguyane.fr) (cc. [soria.horn@ctguyane.fr](mailto:soria.horn@ctguyane.fr)).

Les candidats sont également invités à transmettre leurs questions sur le présent appel à projets par courriel à cette adresse.

Un candidat qui ne se ferait pas connaître ne saurait tenir la Collectivité Territoriale de Guyane responsable de ne pas lui avoir transmis une information/réponse apportée à un autre candidat.

### C. Contact

**Pôle Affaires Européennes**

Tél. : 0594 27 59 50

Courriel : [amifesi@ctguyane.fr](mailto:amifesi@ctguyane.fr)  
[soria.horn@ctguyane.fr](mailto:soria.horn@ctguyane.fr)

8

### D. Critères de sélection

Tous les projets candidats devront être en cohérence avec les documents de planification et schémas d'aménagement disponibles sur le territoire.

Seuls **les projets présentant les meilleures garanties** techniques, environnementales, financières et de retombées économiques et sociales sur la zone de coopération **bénéficieront de conditions prioritaires d'accès aux dispositifs d'aides.**

Critères d'appréciation et de sélection des projets		Coeff.
<b>Critères communs obligatoires - 12 pts</b>		<b>50%</b>
- <b>Capacité financière</b>	<b>3 points</b>	
- Viabilité économique et financière suffisante du porteur : chiffres d'affaires des exercices précédents le cas échéant, situation bancaire et fiscale, etc.	X point	
- Plan prévisionnel de financement du projet et de développement sur 5 ans	X point	
- Eligibilité des dépenses prévisionnelles déclarées	X point	
- <b>Capacité organisationnelle</b>	<b>3 points</b>	
- Existence d'un système de contrôle interne efficace et performant	X point	
- Mise en place d'un système comptable fournissant en temps voulu des informations exactes, complètes et fiables	X point	
- Proportionnalité du nombre d'ETP dédiés aux opérations envisagées	X point	



## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

- Compétence du porteur de projet et de ses partenaires : références techniques et scientifiques, adéquation entre les ressources humaines mobilisées et les objectifs du projet	X/3 points	
- <b>Respect des principes transversaux</b> - Egalité des chances et non-discrimination - Réduction des impacts négatifs sur l'environnement - Formation professionnelle et/ou insertion des populations issues de la zone de coopération dans le cadre du projet	3 points X point X point X point	
<b>Critères spécifiques – 24 pts</b>		<b>50%</b>
- Progression du projet (avancement physique, montant des dépenses réalisées, etc.)	X/3 points	
- Existence d'un volet « Amélioration des connaissances » et d'au moins un autre volet complémentaire	x/3 points	
- Identification des retombées potentielles pour la Guyane en termes de valeur ajoutée endogène, de création d'emplois et/ou d'élaboration d'outils d'aide à la décision.	X/3 points	
- Identification des retombées potentielles pour le reste de la zone de coopération en termes de valeur ajoutée endogène, de création d'emplois et/ou d'élaboration d'outils d'aide à la décision.	X/2 points	
- Résultats attendus en termes de connaissances dans les secteurs compétitifs et touristiques, caractère innovant pour le territoire <sup>9</sup> du projet et/ou de résultats concrets pour la promotion de la coopération économique.	X/2 points	
- Adhésion à des chartes de tourisme vert ou durable et/ou démarches de labellisation		
-		
- Mise en place d'une gouvernance innovante et respect des espaces coutumiers (mention des origines des savoir-faire, utilisation des langues traditionnelles, implication des gouvernances locales, etc.)	X/2 points	
- Stratégie de valorisation dans une démarche de pérennisation du projet (communications, évènements, etc.)	X/3 points	
- Localisation (dans les secteurs les moins équipés, moins connus ou présentant une offre de services insuffisante)	X/3 points	
- Contribution à la réalisation des indicateurs du PCIA : - Nombre de participants à des actions collectives et de promotion/sensibilisation (entreprises, institutionnels, etc.) - Nombre d'actions collectives/d'outils pour l'amélioration des connaissances mutuelles sur les marchés de l'espace de coopération (études, formations, etc.), - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	X/3 points	

9

<sup>9</sup> Développement et application de nouveaux process

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

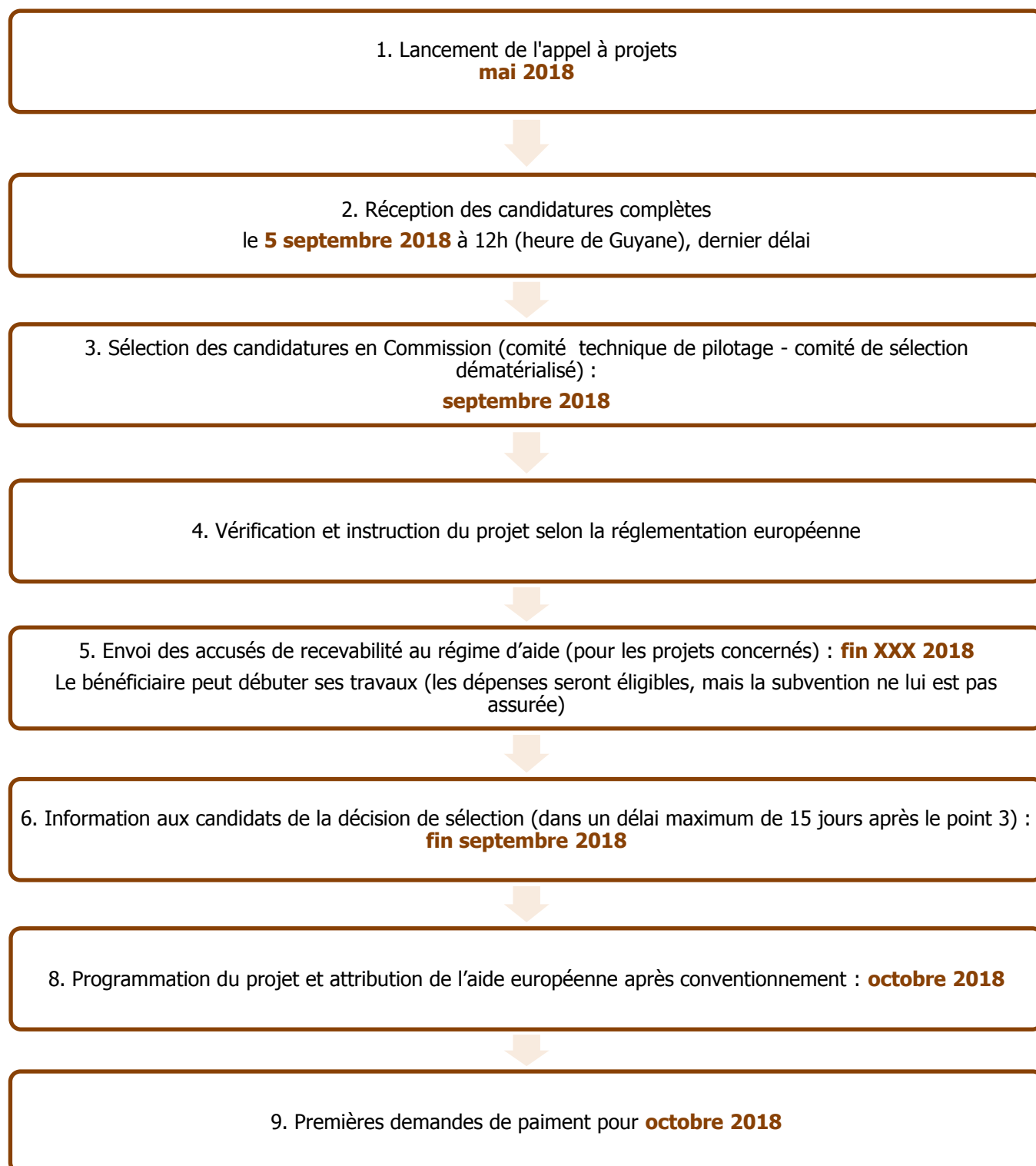
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complétude du dossier de candidature                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction de tous les documents dans les langues de l'espace de coopération (conventions formalisées, synthèse du projet, plan de financement prévisionnel),</li> <li>- Présence de l'ensemble des attestations et certificats</li> </ul> </li> </ul>	X/1 point additionnel	
---	-----------------------	--

DRAFT

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

### Cahier des charges vf

#### VI. Calendrier prévisionnel



11

## Programme de Coopération INTERREG Amazonie

Cahier des charges vf

### VII. Liste des annexes

- Base réglementaire applicable
- Fiche de présentation des axes prioritaires 3 et 4
- Liste des pièces à fournir
- Modèle de convention de partenariat
- Guide du porteur de projet PCIA

12

DRAFT